

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006*

ACETONE CHIM. PURE

Version 1.1

Date d'impression 19.08.2014

Date de révision 15.04.2014

Paragraphe 1: Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : ACETONE CHIM. PURE
Nom de la substance : acétone
No.-Index : 606-001-00-8
No.-CAS : 67-64-1
No.-CE : 200-662-2
Numéro d'enregistrement : 01-2119471330-49-xxxx
Synonymes et Autres noms : Diméthylcétone, 2-Propanone

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : A ce jour, nous n'avons pas d'informations relatives aux usages identifiés. Ces informations seront ajoutées à cette fiche de données de sécurité dès qu'elles seront disponibles.

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Brenntag Schweizerhall AG
Elsässerstrasse 231
CH 4013 Basel

Téléphone : +41 (0)58 344 80 00
Téléfax : +41 (0)58 344 82 08
Adresse e-mail : doku@brenntag.ch
Personne responsable/émettrice : Abteilung Produktsicherheit

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centre Suisse d'Information Toxicologique
CH-8032 ZÜRICH
Tel.: +41 (0) 44 251 51 51
Numéro de cas d'urgence national: 145

Paragraphe 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

ACETONE CHIM. PURE

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Liquides inflammables	Catégorie 2	---	H225
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2	---	H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3	---	H336

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE	
Symbole de danger / Catégorie de danger	Phrases de risque
Facilement inflammable (F)	R11
Irritant (Xi)	R36
	R66
	R67

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets néfastes les plus importants

- Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
- Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9 pour les informations physicochimiques.
- Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

ACETONE CHIM. PURE

	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Conseils de prudence		
Prévention	: P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
	P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
	P240	Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
	P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
	P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention	: P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.
	P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Stockage	: P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Etiquetage supplémentaire:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- acétone

Etiquetage selon les directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger:



Facilement inflammable



Irritant

ACETONE CHIM. PURE

Phrase(s) R	:	R11 R36 R66 R67	Facilement inflammable. Irritant pour les yeux. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Phrase(s) S	:	S 9 S16 S26 S46	Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

2.3. Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

Paragraphe 3: Composition/ informations sur les composants

3.1. Substances

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)		Classification (67/548/CEE)
		Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger	
acétone				
No.-Index : 606-001-00-8		Flam. Liq.2	H225	Facilement inflammable; F; R11 Irritant; Xi; R36 R66 R67
No.-CAS : 67-64-1		Eye Irrit.2	H319	
No.-CE : 200-662-2		STOT SE3	H336	
Enregistrem ent : 01-2119471330-49-xxxx	<= 100			

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Paragraphe 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux : Eloigner du lieu d'exposition, coucher. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

ACETONE CHIM. PURE

En cas d'inhalation	: Transférer la personne à l'air frais. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau	: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Appeler un médecin si l'irritation persiste.
En cas de contact avec les yeux	: Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 10 minutes.
En cas d'ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: Pas d'information disponible.
Effets	: Pas d'information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	: Traiter de façon symptomatique. Pas de données supplémentaires disponibles.
------------	---

Paragraphe 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction inappropriés	: Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. La distance de retour de flamme peut être considérable. En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO ₂)
--	---

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)
Information	: Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se

ACETONE CHIM. PURE

supplémentaire	trouvant à proximité de la source d'incendie. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
----------------	--

Paragraphe 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	: Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à distance les personnes non protégées. Veiller à une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Équipement de protection individuel, voir section 8.
---------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
---	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	: Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
---	---

Information supplémentaire	: Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".
----------------------------	--

6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

Paragraphe 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	: Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.
--	---

Mesures d'hygiène	: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas
-------------------	---

ACETONE CHIM. PURE

respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	: Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux solvants. Matériaux adéquats pour les conteneurs: Acier doux; Acier inoxydable; polyéthylène
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	: Liquide combustible; Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une installation antidéflagrante.
Classe de feu	: S'entflamment très facilement et se consomment très rapidement; Pec < 21°C
Information supplémentaire sur les conditions de stockage	: Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Éviter une exposition directe au soleil. Conserver à l'écart de la chaleur. Conserver dans un endroit bien ventilé.
Précautions pour le stockage en commun	: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Incompatible avec des agents oxydants.
Classe de stockage (Allemagne)	: 3 Substances liquides inflammables

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	: Pas d'information disponible.
--------------------------------	---------------------------------

Paragraphe 8: Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant:	acétone	No.-CAS
		67-64-1
Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)		
DNEL	Travailleurs, Effets systémiques, Contact avec la peau Exposition à long terme	: 186 mg/kg p.c. /jour
DNEL	Travailleurs, Effets systémiques, Inhalation Exposition à long terme	: 1210 mg/m3

ACETONE CHIM. PURE

DNEL

Travailleurs, Effets locaux, Inhalation
Exposition à court terme : 2420 mg/m³

DNEL

Consommateurs, Effets systémiques, Contact avec la peau
Exposition à long terme : 62 mg/kg p.c. /jour

DNEL

Consommateurs, Effets systémiques, Inhalation
Exposition à long terme : 200 mg/m³

DNEL

Consommateurs, Effets systémiques, Ingestion
Exposition à long terme : 62 mg/kg p.c. /jour

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce : 10,6 mg/l

Eau de mer : 1,06 mg/l

Libérations intermittentes : 21 mg/l

STP : 100 mg/l

Sédiment d'eau douce : 30,4 mg/kg

Sédiment marin : 3,04 mg/kg

Sol : 29,5 mg/kg

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

EU ELV, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):
500 ppm, 1.210 mg/m³
Indicatif

SUVA, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL)
1.000 ppm, 2.400 mg/m³, (4x15 min. par journée de travail)

SUVA, Limite d'exposition pondérée dans le temps (VME):
500 ppm, 1.200 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

ACETONE CHIM. PURE

Conseils : Nécessaire, si la valeur limite d'exposition est dépassée (p.e. VLE).
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Appareil respiratoire avec filtre.
Type de Filtre recommandé:AX

Protection des mains

Conseils : Porter des gants appropriés.
La matière des gants doit être imperméable et résistante envers le produit / la préparation
Le produit étant un mélange à base de plusieurs substances, la durabilité de la matière du gant ne peut pas être calculée à l'avance et elle doit être testée avant l'utilisation.
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : caoutchouc butyle
Temps de pénétration : ≥ 4 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps

Conseils : Vêtement de protection résistant aux solvants

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Paragraphe 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme : liquide
Couleur : incolore
Odeur : douce
Seuil olfactif : env. 13 ppm
pH : non applicable

ACETONE CHIM. PURE

Point/intervalle de fusion	:	-94,7 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	55,8 - 56,6 °C
Point d'éclair	:	-18 °C (coupelle fermée)
Taux d'évaporation	:	A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.
Inflammabilité (solide, gaz)	:	A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.
Limite d'explosivité, supérieure	:	13,0 %(V)
Limite d'explosivité, inférieure	:	2,1 %(V)
Pression de vapeur	:	247 hPa (20 °C) 812 hPa (50 °C)
Densité de vapeur relative	:	2,0
Densité relative	:	A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.
Densité	:	0,791 g/cm ³ (20 °C)
Hydrosolubilité	:	complètement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Kow -0,24 (mesuré)
Température d'auto-inflammabilité	:	465 °C
Décomposition thermique	:	A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.
Viscosité, dynamique	:	0,33 mPa.s (20 °C)
Propriétés explosives	:	Législation UE: A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.
Explosibilité	:	La formation des mélanges explosifs d'air et vapeur est possible.
Propriétés comburantes	:	A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

9.2. Autres informations

Poids moléculaire : 58,09 g/mol

ACETONE CHIM. PURE

Indice de réfraction : 1,358 - 1,359

Paragraphe 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Conseils : Pas d'information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas d'information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Décomposition thermique : A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents réducteurs forts, Oxydants, Composés halogénés, Métaux alcalins, Ethanolamine, Peroxyde d'hydrogène

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie: Oxydes de carbone

Paragraphe 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Composant:	acétone	No.-CAS
		67-64-1
Toxicité aiguë		
Oral(e)		
DL50	: 5800 mg/kg (rat)	Peut causer des douleurs dans la bouche et la gorge, nausée, vomissement, vertige, maux de tête et évanouissement.
Inhalation		
CL50	: env. 76 mg/l (rat; 4 h)	Peut causer la douleur dans le nez et la gorge, nausée, vertige,

ACETONE CHIM. PURE

mal de tête, détériore la réactivité et à la haute inconscience de concentration.

Dermale

DL50 : > 15800 mg/kg (lapin)

Irritation**Peau**

Résultat : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Yeux

Résultat : Irritant pour les yeux. (lapin)
Peut provoquer des lésions de la cornée.

Sensibilisation

Résultat : non sensibilisant(e) (cochon d'Inde)

Effets CMR**Propriétés CMR**

Cancérogénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Mutagénicité : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

Toxicité pour la reproduction : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Toxicité pour un organe cible spécifique**Exposition unique**

remarque : donnée non disponible

Exposition répétée

remarque : donnée non disponible

Autres propriétés toxiques**Danger par aspiration**

donnée non disponible

ACETONE CHIM. PURE

Information supplémentaire

Expérience de l'exposition humaine : Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements. Une exposition chronique peut provoquer une dermatite. L'inhalation chronique provoque de la fatigue, des maux de tête et de la rhinite.

Paragraphe 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant:	acétone	No.-CAS
		67-64-1

Toxicité aiguë

Poisson

CL50 : 5540 mg/l (Oncorhynchus mykiss; 96 h)

CL50 : 11000 mg/l (Alburnus alburnus; 96 h)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CL50 : 8800 mg/l (Daphnia magna; 48 h)

algue

NOEC : 430 mg/l (algue; 96 h)

Toxicité chronique

Invertébrés aquatiques

2212 mg/l (Daphnia magna; 8 jr)

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant:	acétone	No.-CAS
		67-64-1

Persistance et dégradabilité

Persistance

Résultat : donnée non disponible

ACETONE CHIM. PURE

Biodégradabilité

Résultat : 84 % (Durée d'exposition: 20 jr)
Facilement biodégradable

Résultat : 91 % (Durée d'exposition: 28 jr)(OECD 301 B)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant:	acétone	No.-CAS
		67-64-1

Bioaccumulation

Résultat : BCF: < 10
Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Composant:	acétone	No.-CAS
		67-64-1

Mobilité

: Le produit s'évapore facilement.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant:	acétone	No.-CAS
		67-64-1

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Composant:	acétone	No.-CAS
		67-64-1

Demande Biochimique en Oxygène (DBO)

Résultat : 1900 mg/g (Durée d'incubation: 5 jr)

Demande Chimique en Oxygène (DCO)

ACETONE CHIM. PURE

Résultat : 2100 mg/g

Information écologique supplémentaire

Résultat : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

Paragraphe 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

- Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.
- Emballages contaminés : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Risque d'explosion.
- Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

Paragraphe 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

1090

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR : ACÉTONE
RID : ACÉTONE
IMDG : ACETONE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe : 3
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels) 3; F1; 33; (D/E)

RID-Classe : 3
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger) 3; F1; 33

IMDG-Classe : 3
(Étiquettes; No EMS) 3; F-E, S-D

ACETONE CHIM. PURE**14.4. Groupe d'emballage**

ADR : II
RID : II
IMDG : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Etiquetage selon 5.2.1.8 ADR : non
Etiquetage selon 5.2.1.8 RID : non
Etiquetage selon 5.2.1.6.3 IMDG : non
Classification comme dangereux pour l'environnement selon 2.9.3 IMDG. : non
Classifié "P" selon 2.10 IMDG : non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Note : non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Non applicable

Paragraphe 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

VOC (CH) : acétone: 2914.1100;

II

acétone

acétone: 2914.1100;

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

Listé Point n°: 40

Suisse. Liste des stupéfiants G: Produits chimiques auxiliaires soumis à des mesures de contrôle BetmKV, Narcotiques Listes ordonnance (BetmVV-EDI)

Limite d'exportation total par année pour les pays désignés: 50 kg

Tableau g: adjuvants chimiques soumis à des mesures de contrôle OCStup.

III

Règlement (CE) 273/2004, précurseurs de drogues, Catégorie Substance classifié, dans la nomenclature combinée Les substances réglementées du code de la nomenclature combinée (NC): 2914 11 00

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines

ACETONE CHIM. PURE

substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

Listé Point n°: 40

Suisse. Liste des stupéfiants G: Produits chimiques auxiliaires soumis à des mesures de contrôle BetmKV, Narcotiques Listes ordonnance (BetmVV-EDI)

Limite d'exportation total par année pour les pays désignés: 50 kg

Tableau g: adjuvants chimiques soumis à des mesures de contrôle OCStup.

Règlement (CE) 273/2004, précurseurs de drogues, Catégorie Substance classifié, dans la nomenclature combinée Les substances réglementées du code de la nomenclature combinée (NC): 2914 11 00

Information sur les législations nationales

CPID : 295251-52

Seuils quantitatifs OPAM : 20.000 kg (liste des substances et de préparations (OFEV, 2006))

Ordonnance sur la protection de l'air : OPair (CH): Chap. 72 - classe 3

État actuel de notification

acétone:

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
AICS	OUI	
DSL	OUI	
INV (CN)	OUI	
ENCS (JP)	OUI	(2)-542
ISHL (JP)	OUI	(2)-542
NZ CLSC	OUI	
TSCA	OUI	
EINECS	OUI	200-662-2
KECI (KR)	OUI	KE-29367
PICCS (PH)	OUI	
IECSC	OUI	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

|| A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

Paragraphe 16: Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3.

R11	Facilement inflammable.
R36	Irritant pour les yeux.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

ACETONE CHIM. PURE

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Information supplémentaire

Autres informations : Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.
Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.